



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
 Présents : 13  
 Vote pour : 14  
 Vote contre : 0  
 Abstention : 0

Date de la convocation :

05/05/2022

**Séance du 12 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 12 MAI, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 MAI 2022 s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente, (crise COVID) en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 6 MAI 2022.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Mme Annik MOREL - Guy DUCHOSSOIS - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT-François VIGREUX - Evelyne CAIL - Jean-Luc ESNAULT- Benoit DEFFIE- Claude DUVOUX.

**Absents excusés :** Patrick MOREL ayant donné pouvoir à Mme Annik MOREL - Sylvain DECOURS.

**Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

**Monsieur Bruno MAZIOU** est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<b><u>N° 35/2022</u></b>	<b>OBJET :</b> <b>APPROBATION DE REMISES SUR LE TARIF ANNONCEUR SUR LE SEIGY INFOS N°130</b>	7. Finances 7.1 Décisions budgétaires
--------------------------	---	---

Un prestataire a fait une réclamation suite à la parution du Seigy Infos N°130.

En effet, lors du choix de son emplacement, il ne lui a pas été expliqué qu'il y aurait un rabat, ce qui cache sa publicité.

Deux prestataires sont sur cette page.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une réduction de 12 % au deux annonceurs :

- Soit 58 € au prestataire format 195X 130 mm (1/2 page) couverture ce qui ferait un tarif de 350,00 €.

- Soit 17.28 € au prestataire format 90 X 45 mm couverture ce qui ferait 126.72 €.

## Décision

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder une réduction de 12 % au deux annonceurs :
- Soit 58 € au prestataire format 195X 130 mm (1/2 page) couverture ce qui ferait un tarif de 350,00 €.
- Soit 17.28 € au prestataire format 90 X 45 mm couverture ce qui ferait 126.72 €.



La Maire,

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 20/05/2022  
publication le 20/05/2022

et de la



La Maire,

Françoise PLAT